

La différenciation pédagogique

Flexibilité – Adaptation - Modification

Février 2019

Intentions de la rencontre

- Se donner une compréhension commune de la différenciation pédagogique préalable à la modification.
- Faire les liens: obligations, programme, différenciation pédagogique, le modèle RAI, le carrefour de services, le plan d'intervention....
- Faire le point sur les questions les plus fréquemment posées.

Plan de déploiement sur 2-3 ans

Conseillers pédagogiques

Directions, Directions adjointes, CP disciplinaire,
Orthopédagogues professionnels

Conseillers pédagogiques et orthos pros

Orthopédagogues, orthophonistes, enseignants-ressource,
nouvelles directions ou nouvelles directions adjointes

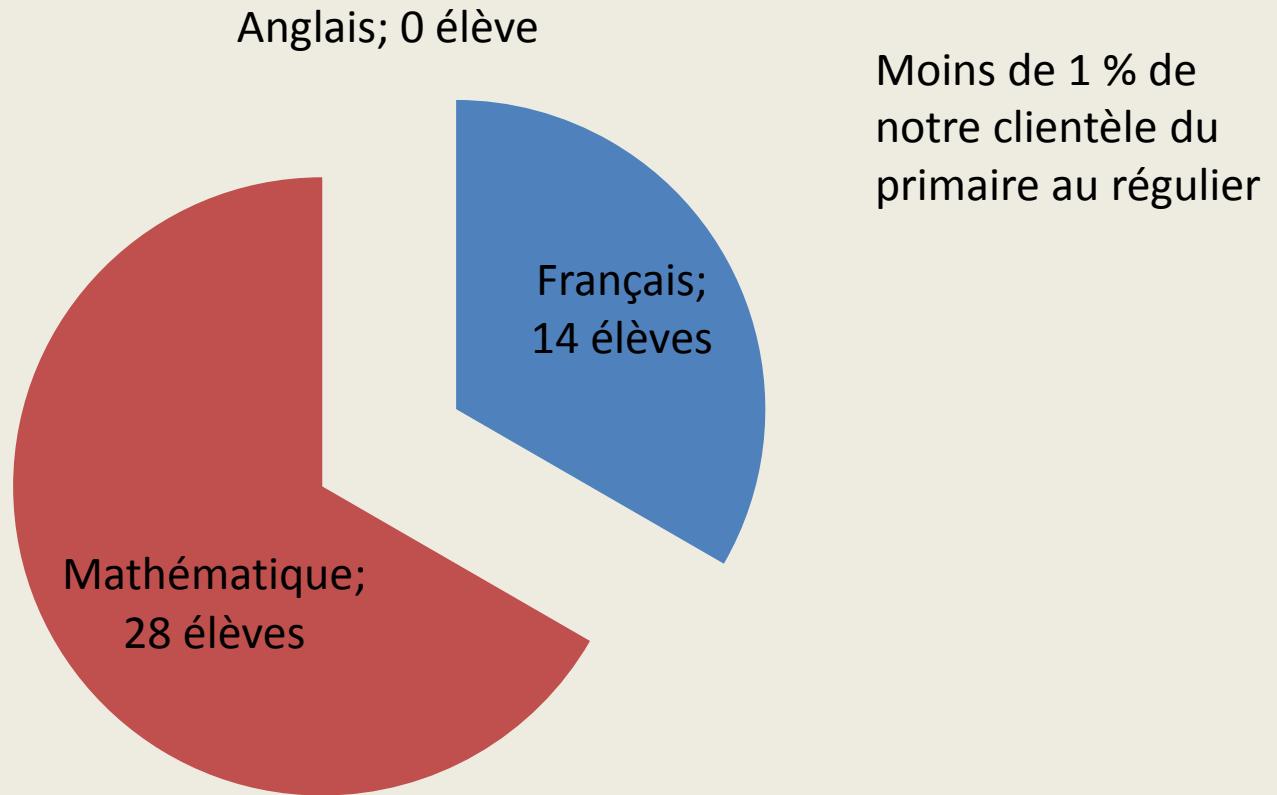
Jour 1: Base (printemps 2019)

Jour 2: Spécificités (automne 2019)

Conseiller pédagogique et ortho pro, ortho école

Enseignants/cycle/secteur
+ nouveaux orthopédagogue, enseignant-ressource,
nouvelle direction ou nouvelle direction adjointe

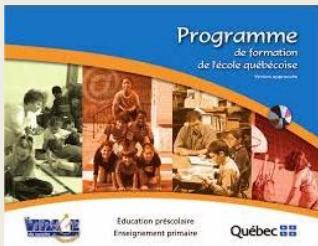
Portrait des élèves en modification au régulier (primaire) (2018-2019)



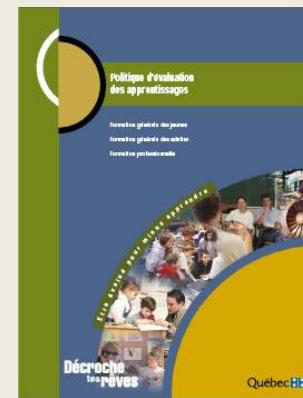
Dans GPI 2018, au secondaire régulier, aucun élève n'a un code en modification

Les publications du Ministère

- . LIP, instruction annuelle, régime pédagogique
- . Politique d'évaluation des apprentissages, politique de l'adaptation scolaire
- . Programme de formation de l'école québécoise, progression des apprentissages, les cadres d'évaluation des apprentissages
- . Document d'information: précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers



LIP, Instruction annuelle



La définition FAM

- Flexibilité pédagogique: Souplesse, choix offert à tous les élèves
- A: mesures d'Adaptation: Ajustements et aménagements ne modifiant pas ce qui est évalué
- Modification: Réduction des attentes prévues au PFEQ, (critères d'évaluations, exigences, etc.)

La Flexibilité pédagogique vise à permettre à tous les élèves de réaliser les activités proposées en classe et de progresser dans leurs apprentissages au regard du PFEQ correspondant au niveau du groupe-classe. (Pour les groupes d'adaptation scolaire, le niveau doit correspondre, le plus possible, à l'âge chronologique de l'élève).

La Flexibilité pédagogique devrait être mise en œuvre dans toutes les matières, pour favoriser la réussite scolaire des élèves.

Pour ce faire, l'enseignant peut jouer sur une palette élargie d'interventions. Il peut, par exemple, ajuster ses stratégies d'enseignement, les modalités de travail entre les élèves, la présentation visuelle des situations proposées, etc.

Lorsque certains élèves rencontrent des difficultés, la Flexibilité pédagogique permet à l'enseignant de leur offrir, individuellement ou en sous-groupe, une forme de soutien ou de guidance pour favoriser leur participation aux activités de la classe et la poursuite de leurs apprentissages.

La Flexibilité pédagogique doit être présente, et ce, même si des mesures d'adaptation ou de modifications sont prévues pour un élève.

La définition FAM



Les 4 dispositifs de la flexibilité pédagogique



Contenu
processus
productions
structures

Conception, Sylvie Pefurd
Révisé par Sylvie Desjardins,
Conseillère pédagogique en adaptation scolaire, 2013

Source: Inspirée de Jacqueline Caron «Apprivoiser les différences», éditions de la Chenelière, 2003

Comment différencier les contenus ?

- Proposer pour une même tâche des textes variés
- Proposer pour une même tâche des logiciels différents
- Etablir pour certains élèves des contrats d'apprentissage
- Utiliser des manuels scolaires de diverses collections et diverses ressources TIC pour un cycle
- Adapter les travaux personnels à la maison en ciblant des contenus dans la Zone Proximale de Développement de l'élève (ZPD)
- Utiliser des ressources numériques et audiovisuelles variées
- Exploiter les ressources web et imprimées de la vie courante
- Proposer des recherches autonomes
- Valoriser des projets personnels
- Développer à l'intention des élèves un plan de travail adapté
- Proposer aux élèves des situations et des problématiques reliées aux domaines généraux de formation et à leurs intérêts

Comment différencier les processus ?

- Prévoir des formes différentes de pratiques: modelage, échafaudage/pratique guidée, pratique autonome, coopérative
- Favoriser des centres d'apprentissages
- Proposer des ateliers variés; exploration, formation de base, remédiation, enrichissement
- Offrir à des élèves la formule stage au sein d'une autre classe
- Utiliser des organisateurs textuels variés
- Proposer, pour un même objet d'apprentissage, une tâche qui fait appel à une compétence transversale différente (par exemple : mettre en œuvre sa pensée créatrice et utiliser son jugement critique)
- Utiliser le moniteur "mini-prof" et le tutorat par les pairs
- Développer avec les élèves un coffre à outils-support : dépannage, aide-mémoire, recueil de concepts, liste de vérification corrective, grille d'objectivation de la démarche et des stratégies d'apprentissage
- Planifier des tâches d'enrichissement comme prolongement à la situation initiale
- Utiliser des modalités d'apprentissage, de remédiation et de réécriture dans un contexte de décloisonnement dans des contextes variés

Comment différencier les productions ?

- Varier les productions, proposer des choix de sujets tout en respectant le contenu
- Préciser l'intention pour chaque situation
- Élaborer avec les élèves une banque d'outils personnalisés afin de les soutenir dans leurs apprentissages
- Varier les productions en regard des champs d'intérêt des élèves
- Jouer avec un échéancier mobile pour la présentation des productions (je change le moment de la fin de la tâche)
- Être flexible quant aux critères de production, à la longueur ou à la complexité des travaux selon les besoins de l'élève
- Favoriser les projets d'équipe pour réaliser des productions
- Varier les productions en regard des repères culturels
- Varier les destinataires à qui les productions seront présentées.
- Préciser l'intention pour chaque travail demandé

Comment différencier les structures ?

- Varier les regroupements d'élèves (besoins, niveaux, intérêts, approches, démarches, projets, etc.)
- Alterner les activités individuelles, de sous-groupes et collectives
- Former des groupes de besoins à partir d'élèves de différentes classes
- Modifier l'aménagement de la classe
- Ouvrir le menu de la journée
- Proposer des outils pour gérer le temps : plan de travail à éléments ouverts, tableau de programmation, contrat de travail, grille de planification
- Utiliser diverses ressources de l'école et du milieu
- Mettre en place dans la classe des structures d'entraide et de coopération
- Offrir des cliniques obligatoires avec inscription
- Varier les formules de correction : autocorrection, correction par un pair ou en sous-groupe

Les mesures d'Adaptation

Les mesures d'Adaptation présentent les caractéristiques suivantes :

- Elles permettent à l'élève **de répondre aux exigences du PFEQ comme les autres élèves.** Elles ne constituent donc pas un avantage; en ce sens, elles respectent le principe d'égalité.
- Elles donnent accès aux activités d'apprentissage et d'évaluation proposées en classe. Elles **atténuent les obstacles** que l'élève peut rencontrer en raison de ses caractéristiques personnelles; en ce sens, elles respectent le principe d'équité.
- Elles ne changent ni la nature ni les exigences des situations d'apprentissage ou d'évaluation puisque c'est l'élève qui fait les choix, prend les décisions, mobilise les ressources, etc.
- Les mesures d'Adaptation doivent amener l'élève à réaliser lui-même, **de façon autonome, les actions cognitives et métacognitives** qui lui permettent de réaliser les mêmes apprentissages ou d'en faire la démonstration.

La Modification

La **M**odification, planifiée dans le cadre de la démarche du plan d'intervention de l'élève, a pour but de permettre à l'élève de progresser au meilleur de ses capacités, au regard des apprentissages prévus au PFEQ correspondant au niveau scolaire du groupe-classe .

Modifier, c'est réduire les attentes par rapport aux exigences du PFEQ.

Par conséquent, il y a lieu d'envisager d'abord la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

Modifier ne signifie pas utiliser le contenu du PFEQ d'un cycle ou d'une année antérieure. Il s'agit plutôt de faire des choix au regard des éléments de contenu du PFEQ, tels que les composantes de compétences ou les critères d'évaluation, tant en situation d'apprentissage que d'évaluation.



Le PFEQ et la FAM

- 4 programmes de formation au Québec: PFEQ, CAPS, DEFIS, DIP
- **F:** La flexibilité pédagogique est applicable dans les 4 programmes
- **A:** Les mesures d'adaptation sont applicables dans les 4 programmes, et planifier dans la démarche d'élaboration du PI
- **M:** La modification n'est applicable que dans le PFEQ, à l'enseignement primaire et secondaire
- Aucune modification possible: éducation préscolaire, PFAE, CAPS, DEFIS, DIP

La FAM relève de la différenciation pédagogique et doit être planifiée avec soin selon ce qui est possible dans les différents programmes.

Programme	Flexibilité	Adaptation	Modification
PFEQ -Préscolaire	x	x	non
PFEQ -Primaire	x	x	x
PFEQ -Secondaire	x	x	x
PFEQ-PFAE	x	x	non
CAPS	x	x	non
DEFIS	x	x	non
DIP	x	x	non

Planification de l'enseignement



- Programme, discipline, compétence, apprentissages, critères d'évaluation
- Intervention lors des phases de préparation, réalisation, intégration
- Organisation de l'enseignement: universel, rétroaction et régulation, sous-groupes, individuel, flexibilité, adaptation, modification
- Évaluation: situations d'évaluations en lien avec **l'apprentissage planifiée et réalisée**
- Évaluer pour l'apprentissage ou pour la reconnaissance des acquis

Quel Programme?

- Quelle discipline?
- Quelle compétence?
- Quels critères d'évaluation?
- Quels apprentissages?

F

A

M

Quelles interventions?

- Lors de la phase de préparation
- Lors de la phase de réalisation
- Lors de la phase d'intégration

F

A

M

Quelle organisation?

- Caractère universel
- Caractère individuel
- Quelle flexibilité?
- Quelles mesures d'adaptations pour qui?
- Quelles modifications pour qui?

F

A

M

Quelles évaluations?

- Fonction d'aide à l'apprentissage
- Fonction de reconnaissance des acquis
- Situations d'évaluation

F

A

M

- Assise de l'évaluation
- Valeurs fondamentales: **Justice, Égalité, Équité**
Constamment en interaction pour pouvoir faire la démonstration du développement de ses apprentissages
- Valeurs instrumentales: **Cohérence, Rigueur, Transparence**

• Référence: Document ministériel: Politique d'évaluation des apprentissages

JUSTICE

Droits des élèves (reprise et appel) sont les mêmes pour tous

ÉGALITÉ

Les élèves ont des chances égales de démontrer les apprentissages réalisés

ÉQUITÉ

Prise en compte des caractéristiques individuelles ou communes à certains groupes

Egalité, équité, et...

Adapté par Benoit Wautelet @WauteletB – Image retouchée N Pinel



Egalité

Chacun bénéficie du même support.
Chacun est traité avec égalité,...
mais inéquité

Équité

Chacun bénéficie d'un support adapté
à sa situation.
Chacun est traité avec équité,...
mais inégalité

Et...

Flexibilité

Aucun support n'est nécessaire car
la cause de l'inéquité a disparu

...si on effaçait la cause des inéquités ?

Les valeurs en évaluation

- Assise de l'évaluation
- Valeurs fondamentales: **Justice, Égalité, Équité**
Constamment en interaction pour pouvoir faire la démonstration du développement de ses apprentissages
- Valeurs instrumentales: **Cohérence, Rigueur, Transparence**

• Référence: Document ministériel: Politique d'évaluation des apprentissages

COHÉRENCE

Lien entre la mission de l'école, avec les apprentissages, le programme et l'évaluation

RIGUEUR

Information suffisante et pertinente pour une évaluation adéquate

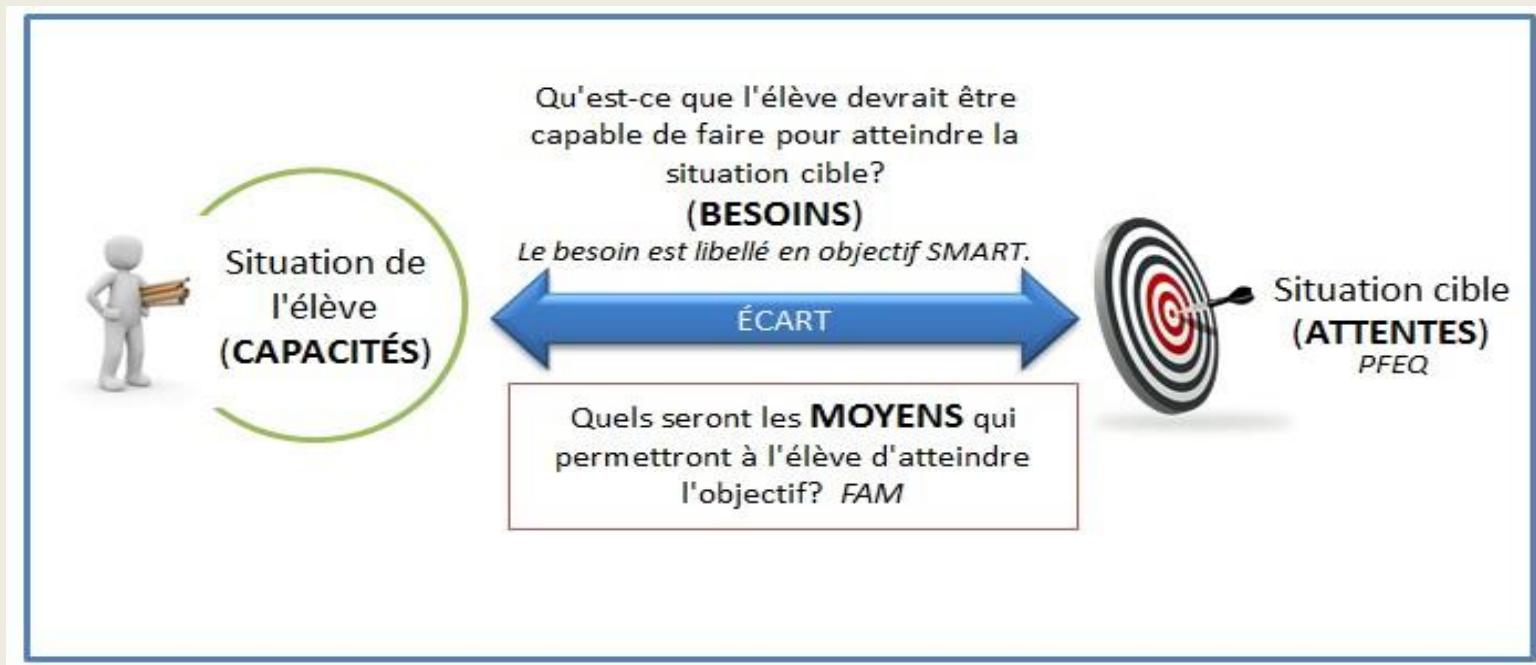
TRANSPARENCE

Des normes et des modalités connues et comprises des élèves et des parents

La notion de besoin



- La différence ou l'écart entre une situation souhaitable ou attendue et la situation existante
- Le besoin reflète ce que l'élève doit développer

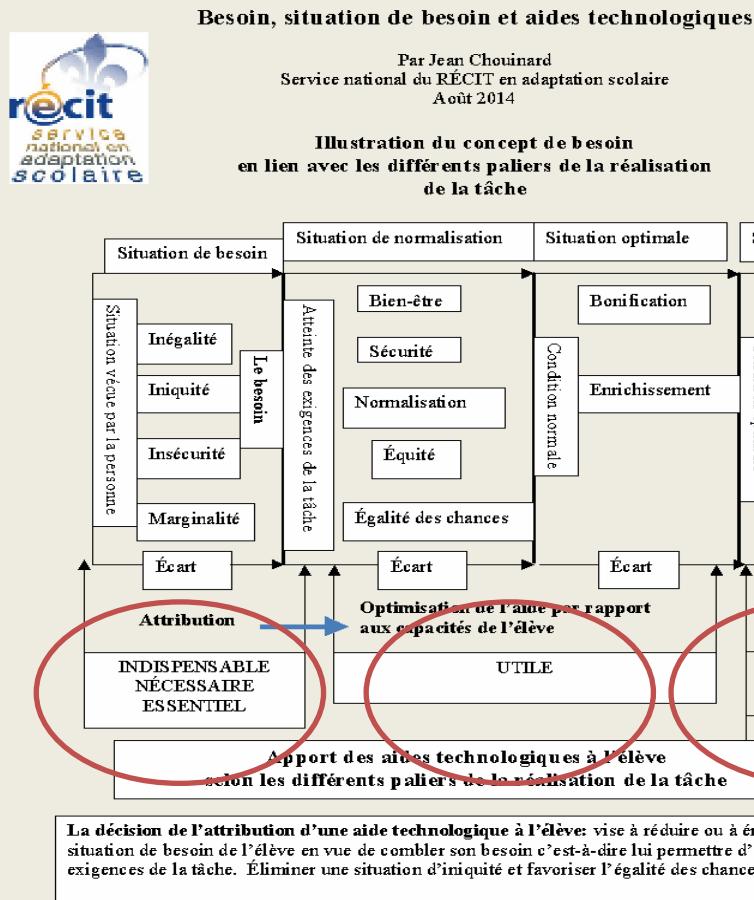


La situation de besoin vécue par un élève se manifeste par **une incapacité**, **une difficulté marquée** ou des **limitations importantes** à réaliser une tâche donnée ou une compétence donnée selon **un seuil minimal acceptable**, identifiable et mesurable.

La notion de besoin



Carrefour de services Démarche du PI



L'effet de l'attribution et de l'exploitation d'une aide technologique par l'élève : permet de compenser les effets de son incapacité en vue de soutenir le développement de ses compétences et d'optimiser son potentiel (ses capacités) de façon à lui donner accès aux autres paliers de la réalisation de la tâche.

« La situation de besoin, puisqu'elle fait appel à la nécessité et à l'essentiel, exige (requière, nécessite) une solution adaptée ou appropriée pour réduire ou combler l'écart. »

Jean Chouinard

Le plan d'intervention



- Collecte et analyse de l'information
- Planification des interventions
- Réalisation des interventions
- Révision du plan d'intervention

• Référence: Document ministériel: Cadre de référence pour l'établissement des plans d'interventions

Les phases du plan d'intervention

COLLECTE ET ANALYSE DE L'INFORMATION

- Prendre connaissance des dossiers antérieurs de l'élève.
- Analyser les travaux récents de l'élève.
- Mettre à contribution l'élève, les parents, le personnel de l'école et les autres personnes concernées, s'il y a lieu.
- Faire des évaluations lorsque c'est nécessaire.
- Analyser l'efficacité des interventions mises en place, notamment quant à la différenciation pédagogique.
- Analyser et interpréter l'ensemble des informations relatives à la situation de l'élève.

PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

- Mettre en commun l'information relative à la situation de l'élève (ses forces, ses difficultés, etc.).
- Faire consensus sur les besoins prioritaires de l'élève.
- Définir les objectifs.
- Déterminer les moyens: stratégies, ressources, calendrier.
- Consigner l'information.

RÉALISATION DES INTERVENTIONS

- Informer l'ensemble des personnes concernées.
- Mettre en œuvre et assurer le suivi des moyens retenus.
- Évaluer, de façon continue, les progrès de l'élève.
- Ajuster les interventions en fonction de l'évolution de l'élève et de la situation.
- Maintenir la communication avec les parents.

RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION

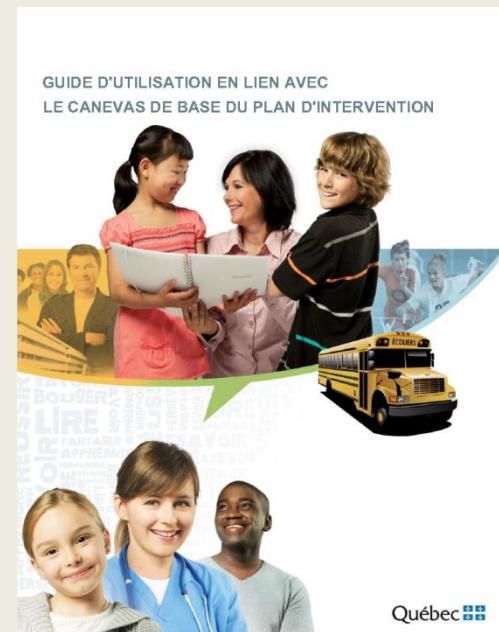
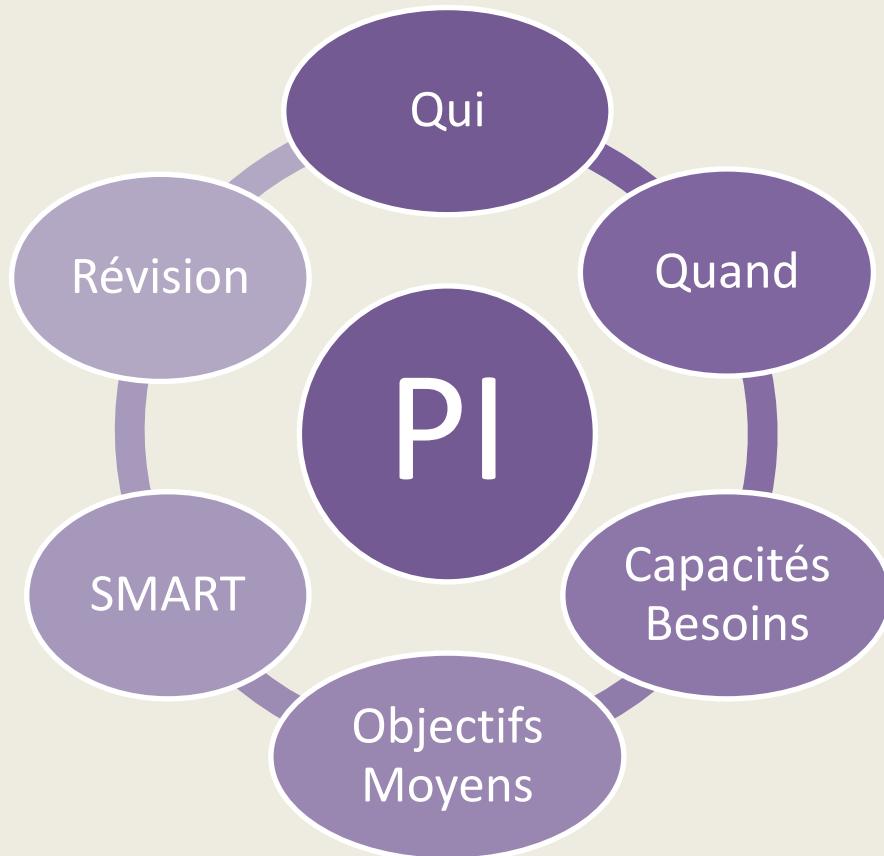
Réviser et évaluer le plan d'intervention afin de maintenir ou de modifier certains ou l'ensemble des éléments en fonction de la situation, en y associant l'élève et ses parents.

42. Cette démarche s'inspire d'un ensemble de modèles regroupés dans Recommandations sur le plan d'intervention auprès des personnes handicapées ou en difficulté menant à une IEP de niveau scolaire. © 2009, Direction générale de l'éducation et de l'enfance, ministère de l'Éducation nationale et de la recherche, Paris.

- [Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention](#)



Éléments à considérer



[Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention](#)
[Guide d'utilisation en lien avec le canevas de base du plan d'intervention](#)



Vision systémique

À quel besoin d'apprentissage veut-on répondre?

S'adresse-t-on à un ou plusieurs élèves?

Cette action est-elle isolée ou répétée?

À quel niveau scolaire se situe-t-on?

3 clés

Intention pédagogique

- Quels apprentissages du PFEQ sont ciblés dans cette situation?
- Est-ce que ce sont de nouveaux apprentissages?
- Vise-t-on à consolider ces apprentissages?

Contexte

- Les apprentissages ciblés font-ils l'objet d'une évaluation?
- L'évaluation a-t-elle une fonction d'aide à l'apprentissage ou de reconnaissance des acquis?

Engagement cognitif de l'élève

- Avec le moyen choisi, l'élève réalise-t-il les apprentissages ou en fait-il la démonstration de façon autonome?

Démarche d'analyse du moyen



En utilisant ce moyen, dans cette situation, est-ce que les attentes par rapport aux exigences du Programme sont les mêmes pour cet élève que pour les autres élèves?

OUI

NON

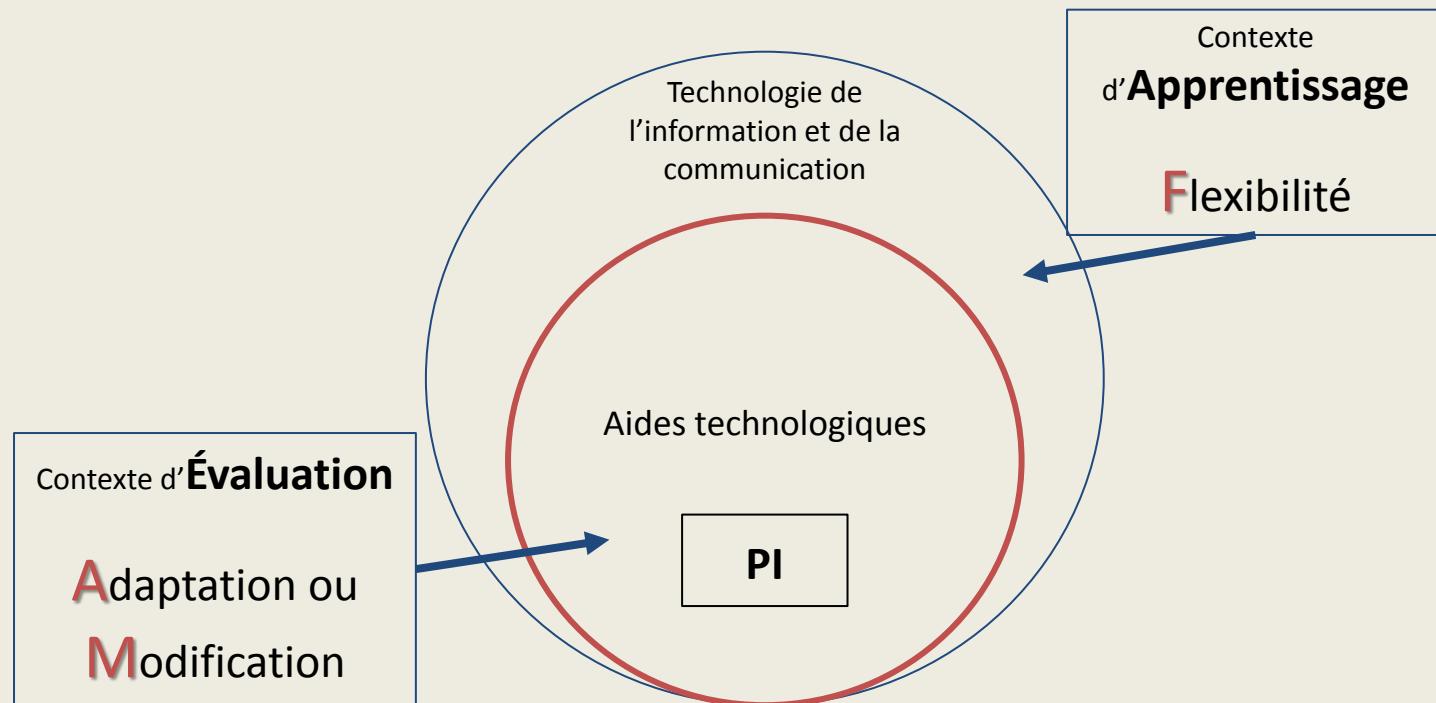
Il s'agit de flexibilité pédagogique ou d'une mesure d'adaptation.

Il s'agit d'une modification des attentes par rapport aux exigences du Programme de formation.



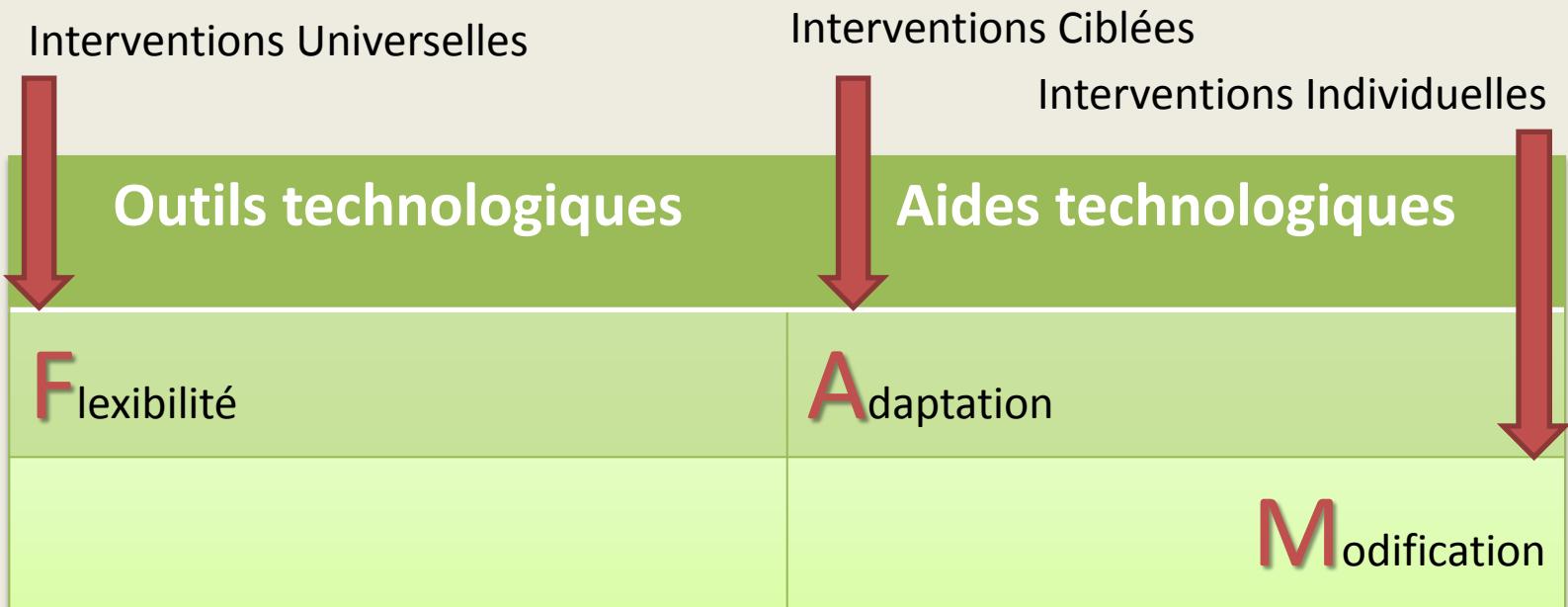
Démarche d'analyse du moyen

Outils technologiques et la FAM





Quand l'outil technologique devient une aide technologique...



L'engagement cognitif

- Les actions cognitives et métacognitives:
en cours d'apprentissage et d'évaluation, l'élève, avec le soutien de ses mesures, accomplit des actions cognitives et métacognitives qui lui permettent de réaliser les apprentissages prévus ou d'en faire la démonstration de façon autonome.



La modification



AVANT la Modification...

- Étude de cas élargie
- PSII

Individuel

- Sous-groupes de besoin
- Rééducation
- Mise à l'essai / Entrainement des aides technologiques
- **Adaptation**
- Plan d'intervention

Ciblé

- Planification
- Enseignement explicite
- **Flexibilité**
- Pratiques probantes

Universel



La modification



- Démarche du plan d'intervention, permettre à l'élève de progresser au meilleur de ses capacités.
- Modifier ne signifie pas utiliser le contenu du PFEQ d'un cycle ou d'une année antérieure, mais plutôt de faire des choix du PFEQ, composantes, critères d'évaluation,... autant dans les situations d'apprentissages que d'évaluation.
- La modification peut être convenue pour une ou des compétences, une ou des matières.
- Bulletin avec signe distinctif et commentaires indiquant que les attentes sont modifiées.

- Réaliser une analyse des besoins et des capacités de l'élève;
- S'assurer que toutes les mesures adaptatives ont été enseignées de manière explicite;
- Évaluer toutes les possibilités qui s'offrent à lui;
- Lorsqu'elle est envisagée, s'assurer que la modification constitue le meilleur choix pour l'élève, donc discuter du «profil de sortie»;
- Prendre les décisions ensemble, dans l'intérêt de l'élève;
- Partager la responsabilité.



Donc, cibler les éléments essentiels du contenu du PFEQ en lien avec les difficultés ciblées et son niveau groupe-classe qui favoriseront la réussite de l'élève.

- **Identifier la zone proximale de développement de l'élève**
- **Cibler les éléments essentiels du contenu du PFEQ en lien avec les difficultés ciblées**
- **Réduire les attentes au PFEQ en lien avec les capacités de l'élève**
- **Impacts sur la suite du cheminement scolaire**
- **Bulletin: Code de matière modifiée (FRA4MO, 132200)**
- **Bulletin: Zone de commentaires à favoriser**

FOIRE AUX QUESTIONS

1. Doit-on pénaliser (réduire le résultat) l'élève qui utilise des mesures d'adaptation nécessaires à sa réussite éducative?

Non. Par souci d'équité, **on ne doit pas enlever de points**, car les élèves sont soumis aux **mêmes attentes et critères d'évaluation** que le reste du groupe. On ne doit pas pénaliser les élèves dont l'autonomie cognitive a été préservée.

FOIRE AUX QUESTIONS

2. Quoi faire, quand l'élève est toujours en échec malgré la mise en place de mesures d'adaptation?

Il serait souhaitable de faire une **nouvelle analyse de la situation globale** de l'élève, entre autres, **en révisant le PI** et en se posant les questions suivantes :

- Est-ce que les moyens mis en place correspondent aux besoins de l'élève?
- Est-ce que les moyens mis en place sont efficaces?
- Est-ce que les moyens mis en place contribuent à l'atteinte de l'objectif?
- Est-ce que les moyens mis en place sont utilisés régulièrement?
- Est-ce que les moyens mis en place sont utilisés dans l'ensemble des disciplines où l'élève en a besoin?
- Est-ce que d'autres intervenants sont impliqués?
- Qu'en est-il de la fréquence, de la durée et de l'intensité des interventions?
- Toutes les mesures d'adaptation possibles ont-elles été essayées et enseignées de façon explicite?
- Sommes-nous rendus à modifier les attentes et les exigences pour cet élève?

FOIRE AUX QUESTIONS

3. Tout au long de la démarche du PI, qui est responsable d'assurer le partage de l'information?

À l'intérieur de chaque école, chapeauté par la direction, il devrait y avoir un processus planifié du partage des informations, **concernant les besoins et les mesures d'adaptation**, avec les intervenants (TES, spécialistes, personnel du service de garde, suppléants, surveillants du dîner...) qui côtoient l'élève au quotidien afin de ne pas lui porter préjudice.

FOIRE AUX QUESTIONS

4. Pour quels élèves, à quel moment de l'année et à partir de quel niveau scolaire peut-on mettre en place des mesures d'adaptation?

Dès que les mesures de flexibilité ne sont plus suffisantes et que l'élève se retrouve en situation de besoin, car il faut intervenir tôt. Dès que l'élève ne réussit pas (pas nécessaire d'attendre au bulletin). L'élève pourrait être en début ou à la fin d'une année scolaire, au 1er cycle du primaire ou en 4^e secondaire.

La situation de besoin doit être répétée et non ponctuelle.

FOIRE AUX QUESTIONS

5- En lecture, quand débute-t-on l'utilisation de la synthèse vocale?

L'utilisation de la synthèse vocale devrait débuter dès que la **situation de besoin** se présente. L'élève doit **d'abord résister à l'enseignement universel** des mécanismes d'identification de mots, **puis aux interventions ciblées, fréquentes et intensifiées de 2^e et de 3^e palier**. Lorsque l'élève a besoin que l'on lui lise les textes afin qu'il puisse y avoir accès, on peut débuter « la mise à l'essai » de la synthèse vocale. Il n'est pas nécessaire d'attendre au 2^e cycle du primaire.

Il importe de maintenir la rééducation de la lecture.

FOIRE AUX QUESTIONS

6. Quand la mise en place d'un plan d'intervention est-elle nécessaire?

Il devrait y avoir élaboration d'un plan d'intervention lorsque l'une ou l'ensemble des situations suivantes se présentent :

- La *situation complexe* d'un élève nécessite la mobilisation accrue et concertée de l'élève, de son ou ses enseignants, de ses parents, de la direction et, lorsque c'est nécessaire, d'autres acteurs de l'école ou d'autres organismes afin de trouver ensemble des solutions aux difficultés rencontrées et de permettre à l'élève de progresser.
- La *situation* d'un élève nécessite la mise en place de ressources spécialisées ou encore, d'adaptations diverses (stratégies d'enseignement, matériel scolaire adapté, ressources spécifiques, etc.), en plus des actions habituellement entreprises par l'enseignant, en collaboration avec l'équipe-cycle, pour adapter ses interventions aux besoins de l'élève.
- La *situation* d'un élève nécessite des prises de décisions qui auront des incidences sur son parcours scolaire, notamment une décision liée à l'adaptation de l'évaluation, à une dérogation au Régime pédagogique ou encore, à une orientation particulière au regard de son cheminement scolaire ou de son classement.

FOIRE AUX QUESTIONS

7. Comment planifier le soutien des élèves pendant l'année et tout au long de leur parcours scolaire?

Tout dépend du niveau, des caractéristiques de chaque élève et du temps de l'année. Trois concepts sont à considérer : la zone proximale de développement, les niveaux d'aide et l'estompage. On devrait offrir le **niveau d'aide nécessaire** et prévoir l'estompage de ce soutien **en planifiant l'enseignement des stratégies nécessaires et surtout la mise en place de mesures d'adaptation**. Les enseignants de l'équipe cycle pourraient planifier l'estompage ensemble dans le but d'offrir le niveau d'aide approprié afin de rendre les élèves autonomes.

FOIRE AUX QUESTIONS

8. Quelles sont les conditions à remplir pour la mise en place des mesures d'adaptation?

Quand les mesures de **flexibilité ne fonctionnent plus**, quand il y a **résistance**, que l'élève ne progresse plus. Il est important de noter que l'élève se retrouve **alors en situation de besoin**. Les besoins peuvent être très spécifiques (ex. orthographe d'usage) ou plus génériques (ex. compréhension en lecture). Dans ces deux exemples, un élève peut avoir besoin de mesures d'adaptation visant à **réduire l'écart entre la situation actuelle et la situation souhaitée**. Il est important de **cibler les difficultés de l'élève rapidement** afin de mettre en place les meilleurs services et moyens pour l'aider. Il importe d'analyser la situation de l'élève en équipe, par exemple via le carrefour de services. Cette analyse servira à établir les besoins de l'élève, faire la **mise à l'essai des mesures d'adaptation**, et par la suite à **rédiger un plan d'intervention faisant état des moyens efficaces**.

FOIRE AUX QUESTIONS

9. Est-ce que deux ans de retard est un critère pour la mise en place d'une modification?

Non. Une modification peut être mise en place en considérant les éléments suivants :

- l'élève **résiste aux mesures d'adaptation** mises en place;
- il **résiste à des interventions de niveaux d'intensité et de fréquences élevées**;
- il **vit des échecs** et ne peut faire la démonstration de ses apprentissages;
- il présente des **limitations importantes** sur le plan cognitif.

Suite à de tels constats, une **équipe se mobilise** afin de déterminer si la modification des attentes du Programme est bien la réponse aux besoins de l'élève. Attention : un élève de 1^{re} année peut être en modification et cette mesure peut être temporaire, de façon exceptionnelle.

FOIRE AUX QUESTIONS

10. Peut-on inscrire ou lever une modification en cours de cycle ou en cours d'année?

Oui. Des défis demeurent sur le plan du bulletin informatisé, mais cela ne devrait pas changer le droit à l'élève de vivre des réussites par la mise en place de modifications à sa mesure, et ce, **au moment le plus opportun pour lui**. À l'inverse, une levée d'exemption au bulletin ne devrait pas limiter l'accès à un véritable résultat de fin d'année. **Généralement, la modification ne devrait pas être temporaire, sauf pour de rares exceptions.** Si nous prenons pour acquis que tout a été fait avant, cette mesure devrait donc être la bonne pour l'élève. Si nous constatons que nous pouvons lever la mesure de modification, nous devrions nous questionner à savoir si tout a été tenté correctement avant.

FOIRE AUX QUESTIONS

11. Quelles sont les conditions à remplir pour la mise en place de la modification?

Quand les mesures d'adaptation ne suffisent plus, quand il y a **résistance** et que l'élève **ne progresse plus**. Il est important de noter que l'élève se retrouve alors en **situation de besoin** ou en **surcharge cognitive**. Il est important de cibler les difficultés de l'élève rapidement afin de mettre en place les meilleurs services et moyens pour l'aider. Il importe d'**analyser la situation de l'élève en équipe**. **Les parents de l'élève doivent être partie prenante de la décision et bien comprendre les impacts d'une telle décision sur la suite du cheminement scolaire de leur enfant**. La modification des attentes avec signe distinctif a des conséquences sur sa diplomation. Avant de considérer la modification des attentes, toutes les interventions possibles doivent avoir été envisagées.

La modification des attentes du programme doit demeurer une mesure exceptionnelle.

FOIRE AUX QUESTIONS

12. Dois-je soumettre mon élève en modification à l'épreuve de fin d'année ou de fin de cycle?

L'élève en modification **est exempté** de l'application des dispositions relatives aux résultats telle que définie dans l'Instruction annuelle. L'exemption vise : la moyenne du groupe, la pondération des étapes, l'obligation d'utiliser le cadre d'évaluation et de l'obligation d'inclure les résultats de l'élève à l'épreuve imposée par le ministre (20 %) dans le résultat final de cet élève. L'enseignante peut décider de soumettre ou pas l'élève à l'épreuve. Si elle le fait, elle doit permettre l'utilisation des mesures indiquées dans son plan d'intervention. Notons que pour diverses raisons, il pourrait être bénéfique de soumettre l'élève à l'épreuve : sentiment d'appartenance, sentiment d'efficacité, preuve de ses apprentissages, etc.

FOIRE AUX QUESTIONS

13. L'élève qui est en modification des attentes du Programme peut-il être en échec sur son bulletin?

Non. Il ne devrait pas, parce que les attentes sont fixées **en fonction de ses capacités et besoins.** Dans le cas contraire, les attentes fixées pour l'élève devront être révisées. Il en est de même si l'élève obtient une note de 95%. Il sera alors judicieux de revoir à la hausse, soit les critères d'évaluation, ou les contenus ciblés pour l'élève.

FOIRE AUX QUESTIONS

14. Comment dois-je quantifier les résultats obtenus par l'élève en modification lors d'une situation d'évaluation?

Voici une échelle d'appréciation qualitative qui pourrait guider la prise de décision au bulletin pour un élève en modification des attentes du programme.

Cote	Libellés	Suggestion de note en %
A	L'élève répond de façon marquée aux attentes fixées pour lui.	85 à 90 %
B	L'élève répond aux attentes fixées pour lui.	69 à 84 %
C	L'élève répond partiellement aux attentes fixées pour lui.	60 à 68 %

- **Ne pas oublier qu'un élève en modification ne devrait jamais se retrouver en échec à son bulletin.**
- Les notes en % demeurent des suggestions, il appartient à l'enseignant de chiffrer les résultats de l'élève.

FOIRE AUX QUESTIONS

15. Doit-on situer l'élève par rapport à une année scolaire en particulier?

Non. Même si c'est une pratique courante et rassurante. **On devrait soumettre l'élève aux mêmes tâches que les autres élèves de son niveau d'âge en prenant soin de mettre les mesures d'adaptations et les modifications en place.** Il est prouvé que le fait d'avoir des attentes élevées amène l'élève à progresser.

FOIRE AUX QUESTIONS

16. Est-ce qu'on doit fournir à l'élève le même matériel pédagogique que celui du reste de groupe (niveau d'âge)?

Oui. Il devrait être soumis à des tâches **complètes et complexes** qui **permettent le développement de la compétence**. Il suit son groupe le plus possible. La modification prend tout son sens lorsque l'élève utilise le même matériel que les autres, soit en ayant du support supplémentaire, en retirant des questions ou en lui donnant accès au contenu par différents supports médiatiques, etc.

FOIRE AUX QUESTIONS

17. Quel est le niveau d'accompagnement que l'on peut offrir à un élève en modification?

À partir du moment où l'élève est placé en modification, l'accompagnement nécessaire pour lui permettre de réaliser la tâche ou une partie de la tâche est permis. Exemples : faire une évaluation à livre ouvert ou avec du matériel de manipulation non permis pour les autres élèves, cibler ou enlever des questions, donner et structurer une démarche à suivre, cibler pour l'élève les informations importantes dans une tâche, l'exempter d'une tâche, effectuer une partie avec l'élève, modifier les exigences et utiliser la calculatrice en tout temps.

Bref, tout ce qui peut permettre à l'élève de PROGRESSE dans ses apprentissages.

FOIRE AUX QUESTIONS

18. Est-ce qu'une évaluation orthopédagogique ou de fin de cycle peut aider à prendre une décision concernant la mise en place ou le retrait de la modification?

Non.

Ces deux types d'évaluation peuvent nous donner des indices et nous guider, mais **ne devraient, en aucun cas, faire preuve d'unique argument pour l'instauration d'une modification**. On devrait avoir soumis l'élève à **diverses situations** d'apprentissages, au même titre que les autres et surtout avoir respecté les critères d'évaluation en permettant à celui-ci d'utiliser des mesures d'adaptation. La décision de mise en place ou de retrait d'une modification devrait se faire **via une étude de cas en équipe multidisciplinaire** (carrefour de services).

Plan de déploiement sur 2-3 ans

Conseillers pédagogiques

Directions, directions adjointes, CP disciplinaire, orthopédagogues professionnels

Conseillers pédagogiques et orthos pros

Orthopédagogues, orthophonistes, enseignants-ressource, nouvelles directions ou nouvelles directions adjointes

Jour 1: Base (printemps 2019)

Jour 2: Spécificités (automne 2019)

Conseiller pédagogique et ortho pro, ortho école

Enseignants/cycle/secteur

+ nouveaux orthopédagogue, enseignants-ressource, nouvelle direction ou nouvelle direction adjointe

La suite...

- Comité de travail: CP adaptation scolaire, orthopédagogues professionnels, CP disciplinaires, orthopédagogue secteur
- ...

Commentaires & Suggestions

Merci!